



Genève, le 23 avril 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Journée internationale contre le bruit - Bruit routier: le respect du voisinage fait toute la différence !

Le 24 avril prochain aura lieu la Journée internationale contre le bruit. L'occasion de donner un coup de projecteur sur une nuisance largement répandue et qui touche notamment les régions les plus urbanisées: la pollution sonore. Notre canton n'échappe pas à la règle. En effet, selon une enquête réalisée par l'Etat de Genève, près d'un Genevois sur deux considère en avoir souffert au cours de l'année écoulée. C'est la route qui est la première cause citée, alors même les tronçons les plus bruyants sont de plus en plus nombreux à disposer d'un revêtement phonoabsorbant. Malheureusement, les solutions techniques ne peuvent pas tout: le comportement des usagers joue un rôle déterminant et les excès de quelques-uns peuvent suffire pour engendrer des nuisances sonores disproportionnées.

Chacun en a déjà fait l'expérience: le passage d'une moto conduite en forçant le moteur détonne fortement parmi le bruit du trafic, qui semble en comparaison bien modéré. Cette situation s'explique: le pot d'échappement d'une moto ne respectant pas les normes dépasse facilement le vacarme d'un camion. En outre, une conduite trop nerveuse fait autant de bruit que le trafic généré par 20 voitures qui rouleraient simultanément en ville, et ce même si le pot d'échappement est aux normes. Cet écart sonore est encore plus frappant sur un tronçon routier au bénéfice d'un revêtement phonoabsorbant – comme c'est le cas à Genève pour plus de 85% des routes cantonales préalablement identifiées.

Ménager les oreilles des habitants

Ce constat révèle combien le comportement de l'utilisateur d'un véhicule peut être déterminant pour diminuer les nuisances sonores du trafic. En effet, le revêtement phonoabsorbant est très efficace pour réduire le bruit issu du frottement des pneus – les plus performants permettent de diviser ces émissions sonores par dix, mais il est sans effet sur les pétarades des pots d'échappements ou les vrombissements inutiles. Parmi les pratiques à proscrire, une conduite nerveuse, avec des accélérations et des freinages marqués ou l'emploi d'un autoradio à plein volume sont sans doute les tapages les plus faciles à éviter. L'usage de pot d'échappement mal entretenu ou modifié, notamment dans le cas d'une moto, peut également être à l'origine d'importants excès de bruit, néfastes pour un grand nombre de riverains. C'est pourquoi une telle pratique peut valoir au conducteur une contravention.

Le comportement indélicat de quelques-uns peut affecter le sommeil et la santé de nombreux habitants, tout en jetant l'opprobre sur certains types de véhicules, injustement pointés du doigt dans leur ensemble. Afin de lutter contre ce bruit insidieux, menaçant les avancées que

peut apporter la diffusion de revêtements phonoabsorbants, chaque usager de la route a un rôle à jouer.

Réduire le bruit routier

Chacun peut contribuer à réduire le bruit routier, notamment en évitant les comportements qui génèrent inutilement des nuisances sonores et peuvent être punissables.

- Adopter une **conduite souple** et sans accélérations délibérées et excessives.
- Renoncer à toute modification non conforme de son pot d'échappement et veiller à son entretien.
- Ne jamais enclencher sur un véhicule le "mode sport", qui ouvre les clapets du système d'échappement – une pratique interdite sur les voitures depuis 2016 – et coupe l'amortissement du bruit de moteur sans bénéfice notable pour la conduite.
- Limiter le volume de son autoradio, en particulier la nuit.

Mais aussi...

- Ne jamais sous-gonfler **ses pneus** et privilégier à l'achat les modèles les moins bruyants.
- Privilégier la mobilité douce (marche, vélo...) ou les transports publics plutôt que les transports individuels motorisés.

Le bruit affecte directement la santé

Les impacts du bruit sur les habitants ont longtemps été sous-estimés car ils sont difficiles à isoler. On sait toutefois aujourd'hui que les nuisances sonores, notamment nocturnes, ne sont pas une simple gêne. Elles peuvent affecter la santé des riverains en agissant surtout sur les maladies cardiaques et les affections liées à l'hypertension. En appliquant les critères utilisés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les spécialistes estiment que **46 000 années de vie en bonne santé sont perdues** chaque année en Suisse suite aux perturbations du sommeil liées aux nuisances sonores.

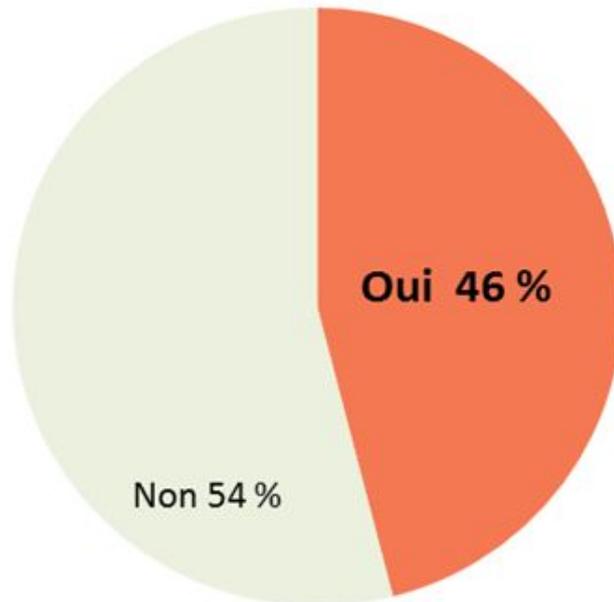
Pour tout complément d'information:

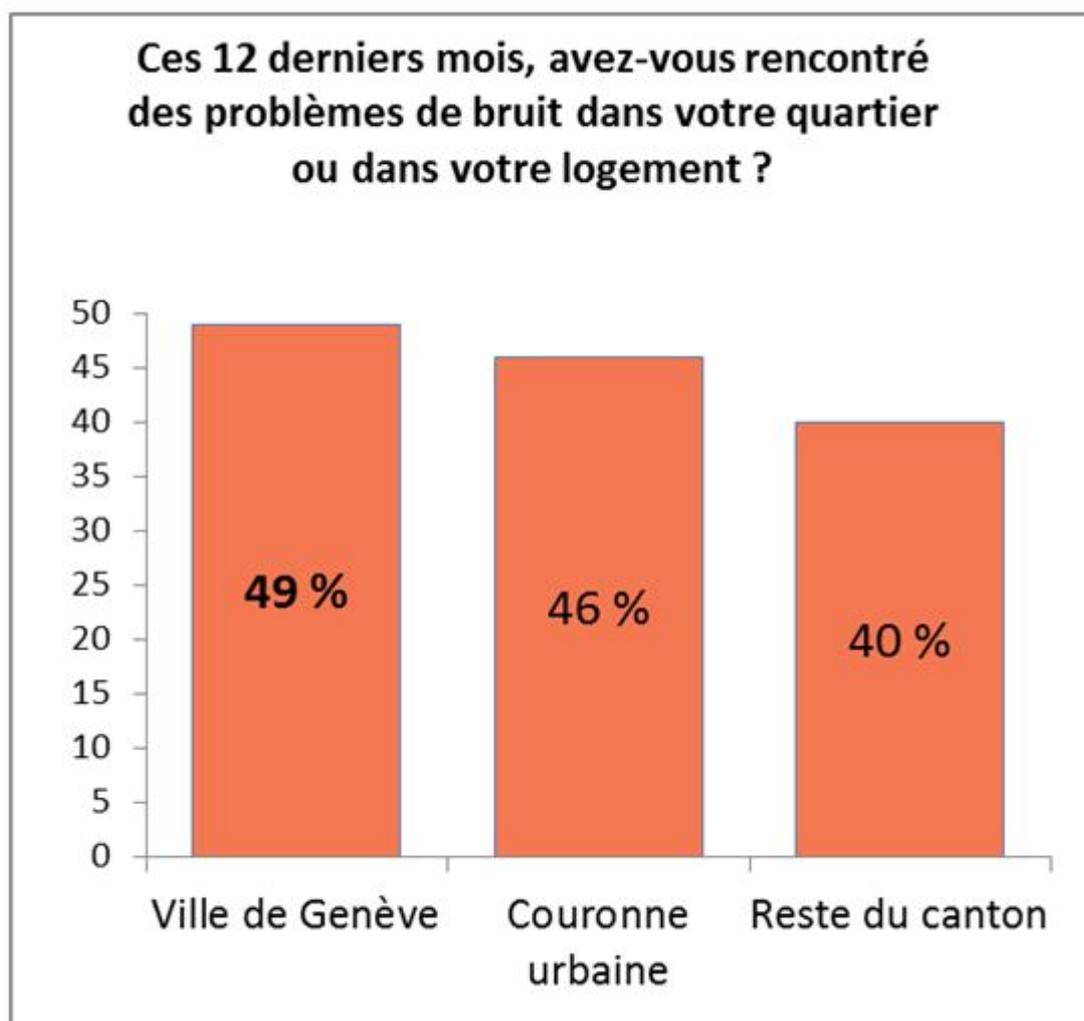
M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. 022 388 80 41.

Près d'un Genevois sur deux affecté par le bruit

Difficile d'échapper au bruit dans une région densément peuplée... C'est ce que révèlent les chiffres d'une enquête sur cette thématique réalisée en mars 2019 pour le compte de l'Etat de Genève auprès d'un échantillon représentatif de 500 Genevois. Près d'une personne interrogée sur deux considère en effet être victime de nuisances sonores, sur la base des 12 mois précédant le sondage, les plus affectés résidant sans surprise au centre du canton.

**Ces 12 derniers mois, avez-vous
rencontré des problèmes de bruit dans
votre quartier ou dans votre logement ?**





Les causes du bruit mentionnées confirment qu'elles sont directement liées aux activités inhérentes à une agglomération : pour expliquer cette situation, les principales sources évoquées sont le tapage du voisinage, les chantiers et la circulation routière. Cette dernière, en hausse par rapport à 2016, se démarque par son importance, notamment lorsqu'on y ajoute les réponses ciblant les deux-roues motorisés et qui semblent aussi revêtir récemment un rôle plus marqué.

